

## Conseil municipal du jeudi 23 juin 2021

**Présents :** Mr BOUTHEMY maire de la commune, Vincent MOTTARD, Véronique PELEY, Yvonne GEORGEAULT, Lizzy GUILLEUX, Céline DENIS, Gwénaél TANGUY, Joel BARBOT.  
**Absents :** Aurélie CATALDI, Franck MOREL, Nicolas MASSET, Aurélien LECLAIR Vincent GUILLEUX.

**Secrétaire de séance :** Véronique PELEY

### **1- Modification de statuts de Vitré communauté :**

Lors de la crise sanitaire, des interventions gratuites des éducateurs sportifs de Vitré communauté ont été proposées aux écoles. Un bon nombre d'écoles publiques et privées ont bénéficié de cette intervention. Le bureau sport de Vitré Communauté a décidé de reconduire le dispositif moyennant une participation financière des écoles.

Pour cela, il est nécessaire de procéder à une modification des statuts de Vitré Communauté sur les établissements scolaires.

Le conseil municipal s'interroge sur le nombre d'éducateurs nécessaires pour le déploiement du dispositif et du volume horaire de cette nouvelle charge de travail.

Mr le maire demande donc une délibération pour permettre à Vitré Communauté de bénéficier de cette compétence facultative.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

### **2- Lotissement les Vallons II**

Monsieur le Maire rappelle l'historique du lotissement.

Lors des précédents mandats, le lotissement des Vallons 1 a été construit (lot de 16 habitations). Il s'agissait d'une parcelle de moins de 10 000 m<sup>2</sup> répondant à des normes moins strictes et les ventes se sont faites en 9 mois environ.

Une continuité d'urbanisation a été envisagée avec la construction d'un lotissement de 34 000 m<sup>2</sup> avec l'obligation de création d'un rond-point et d'aménagement d'une zone humide avec des contraintes beaucoup plus strictes.

La crise sanitaire a retardé l'avancement du lotissement. A l'origine, une tranche de 25 lots devait commencer mais le planning initialement prévu a pris beaucoup de retard. Or de nombreuses demandes d'achats arrivent sur la commune. Des retards s'accumulent pour la production des actes notariaux, les prix des matériaux flambent, la charge de travail liée à la création de ce lotissement est énorme.

Aussi, après réflexion et pour permettre un accès rapide à la propriété des demandeurs, le conseil municipal est entré en négociation avec le lotisseur ACANTHE pour la réalisation de chantier. Ce lotisseur est présent sur les communes alentours (Saint-Didier, Pocé les Bois, Chateaubourg)

Les points de négociation sont les suivants :

- La commune souhaite garder le prix d'achat de 90 euros pour les lots déjà réservés comme cela était initialement prévu. Le lotisseur a donné son accord et va recontacter les demandeurs
- Le lotisseur prend à sa charge la création du rond-point qui à l'origine avait un réel coût financier pour la commune malgré les demandes de subvention.
- Le lotisseur demande une modification dans le permis d'aménager pour la construction de 57 lots avec une surface moyenne de 410 m<sup>2</sup>

- Les points positifs pour la commune :

Cornillé est une commune attractive et le lotisseur est en mesure de trouver les potentiels acquéreurs rapidement pour tous les lots (en une seule fois).

Par la vente de son permis d'aménager, la commune bénéficie d'un apport financier immédiat non négligeable qui permet la réalisation d'autres projets.

Les acquéreurs pourront accéder à la propriété dans les délais raisonnables proches des délais initialement prévus.

Mr MOTTARD, adjoint à l'urbanisme, en charge de ce dossier en collaboration avec Mr le maire présente les détails du dossier et réponds aux questions du conseil municipal.

Mr le maire demande donc une délibération pour pouvoir céder le permis d'aménager au lotisseur ACANTHE et mettre les clauses nécessaires issues de la négociation.

Le conseil municipal vote cette décision à l'unanimité.

### **3. Vie communale**

Suite à la réorganisation des services sur la commune, des changements d'horaires concernant les ouvertures de la mairie vont être modifiées à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

**Ouverture 1 samedi matin par mois (le premier samedi de chaque mois)**

**Du lundi au jeudi : 8h45 / 12h**

**Le vendredi : 14h / 17h30**

Une réunion d'information à destination des agents aura lieu le 6 juillet :

- Restructuration des services
- Modification salariale (RIFSEEP)

Monsieur Mottard, adjoint en charge du personnel précise que chacun des agents pourra s'exprimer sur ses compétences, se responsabiliser dans ses missions et bénéficier du dispositif RIFSEEP.

### **4- Création de poste d'adjoint administrative**

Suite au recrutement de Mme DROUILLET un poste d'ajointe administrative doit être créé.

Mr le maire demande une délibération pour la création de ce poste.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

### **Point divers**

Monsieur Tanguy précise qu'il a été muté à Crozon dans le cadre de son travail et qu'il ne pourra plus assurer ses fonctions en tant que conseiller et, et contraint de démissionner.

Monsieur le Maire et l'ensemble du conseil municipal remercie Monsieur TANGUY pour l'investissement dans ses fonctions.

Le prochain conseil municipal se déroulera le **jeudi 29 juillet 2021 à 20h00**

Secrétaire de séance  
Véronique PELEY